



Renseignements sur mon contrat xxxxxx

Par **BiggieLos**, le **30/11/2014** à **04:46**

Bonsoir,

Je viens de m'inscrire car j'observe un comportement douteux de la part de mon employeur xxxxxx. Je précise que c'est une franchise.

Donc en fait j'ai demandé un contrat 15h (par lettre) pour mes études, chose faite en septembre.

J'ai au final arrêté et demandé à mon directeur, de réaugmenter mon contrat qui était en 24h, en précisant bien que j'avais arrêté les études, et il ne veut pas j'ai eu quelques absences. Il me dit que je dois faire mes preuves, sauf que la loi précise bien qu'on ne peut être en dessous d'un contrat 24h si on ne fait aucune étude. Suis-je en droit de réclamer mon contrat 24H ?

Autre chose aussi, je n'ai jamais eu l'avenant qu'ils m'ont fait signé il y a un moment maintenant.

Pour finir, j'ai fait au moins 15h d'heures complémentaires sur mon contrat 15h, j'ai dépassé mon contrat car la pointeuse se met en état d'urgence donc les 10% imposés par la loi. Pour moi, ça me gêne pas, car je veux avoir des heures sup's, mais je ne vais pas être limité par des règles justement touchées sur l'avenant? Du genre à ne pas toucher de majoration ou autre.

Merci de votre aide

Par **moisse**, le **30/11/2014** à **10:23**

Bonjour,

[citation]sauf que la loi précise bien qu'on ne peut être en dessous d'un contrat 24h si on ne fait aucune étude. Suis je en droit de réclamer mon contrat 24H ? [/citation]

Cette nouvelle règle n'a fait encore l'objet d'aucune décision.

Mais à mon avis vous n'êtes pas en position de réclamer à ce titre, car l'employeur a pu ne signer ce contrat qu'à la condition de pouvoir embaucher un étudiant et donc satisfaire un besoin limité à cette amplitude horaire.

[citation]j'ai dépassé mon contrat car la pointeuse se met en état d'urgence donc les 10% imposés par la loi. [/citation]

Votre raisonnement est des plus discutable. En effet la programmation de la pointeuse indique que le dépassement de cette durée est fait sans l'accord du chef d'entreprise.

Hors les heures ne sont comptabilisées que si exécutées sur son ordre.

[citation]Autre chose aussi, je n'ai jamais eu l'avenant qu'ils m'ont fait signé il y'a un moment maintenant[/citation]

Affirmation gratuite même si vraie, on signe en double avec un original à chacun.

Je n'en vois pas trop la portée, demandez-en un double pour un problème étranger à l'entreprise, obtention d'une bourse ou que sais-je encore.